

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES OU HYBRIDES

Dans le cadre du Plan Climat National et en lien avec sa politique de mobilité durable, Orléans Métropole étend son réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques ou hybrides sur l'ensemble de son territoire. Après l'installation de 2 bornes électriques dans chacun de ses parkings en ouvrage, la collectivité confirme sa volonté de développer ce service pour faciliter l'usage des véhicules électriques en ville et ainsi peut-être le choix de l'usage de ce type de technologie par les habitants. En 2018, 11 bornes seront installées et mises en service dans 5 communes de la Métropole, avant un déploiement élargi à l'ensemble du territoire à partir de 2019.

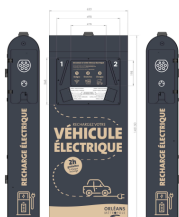
Avec ce déploiement, Orléans Métropole veut faciliter l'accès équitable au service de recharge, tout en assurant une autonomie suffisante aux conducteurs. Plus largement, il s'agit de répondre à l'émergence des véhicules électriques dans le paysage automobile français, de la favoriser, et de contribuer activement à la réduction des émissions de CO². Le montant alloué à ce déploiement de bornes électriques sur le territoire d'Orléans Métropole s'élève à 165 000 € TTC pour les installations de 2018. Sur le territoire de la ville d'Orléans, ce projet est déployé notamment grâce aux subventions pour la transition écologique liées au dispositif Territoire à Énergie Positive et Croissance Verte.

TOUT SAVOIR SUR LES BORNES DE RECHARGES

IMPLANTATIONS

- 24 et 84 rue Bannier à Orléans - Mise en service le 5 février 2018
- 1 rue Adolphe Crespin - Mise en service le 5 février 2018
- Boulevard Alexandre Martin, à proximité de la place Halmagrand à Orléans - Mars 2018
- Place Canopée et Jardin des Plantes - 3^{ème} trimestre 2018
- Rue Jean Zay à Saint-Jean-de-Braye, Fleury-les-Aubrais, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc - 4^{ème} trimestre
- **Autres communes de la Métropole, à raison d'une borne par commune minimum - À partir de 2019**

FONCTIONNEMENT



Les bornes de rechargement déployées, de marque G2, modèle DIVA Duo Smart Pilot en 2 fois 22kVA, permet 2 points de rechargement équipés d'une prise domestique 230V et d'une prise Type 2. Bouygues Énergie & Services, à travers son offre Alizé, s'est vu confier par Orléans Métropole le déploiement, la supervision et la maintenance de ces bornes. Pour charger son véhicule, il suffit de géolocaliser la borne via l'application Smartphone Alizé. L'utilisateur a ensuite deux options : déverrouiller la borne en badgeant avec son pass Alizé devant le lecteur ou sélectionner le point de charge et démarrer la session via l'application. Le câble est ensuite branché côté borne et côté véhicule et la charge peut démarrer avec un accès à la borne verrouillé et sécurisé. À la fin du chargement, le déverrouillage de la borne s'effectue avec le pass Alizé ou depuis l'application smartphone. Le câble peut ensuite être débranché côté borne et côté véhicule et l'utilisateur peut reprendre la route.

TARIFS

2 heures de charge gratuites. À l'issue de ces 2 heures de charge semi-accelérée qui permettent d'atteindre un rechargement complet du véhicule, le stationnement n'est plus possible et l'utilisateur sera prélevé d'un montant de 17 euros, qui correspond au montant du forfait post-stationnement en vigueur à Orléans. Cela permet à la fois de lutter contre le stationnement abusif et d'assurer une bonne rotation du service. Un système d'abonnement par badge est aussi proposé aux utilisateurs. Vendu 12 euros, il permet de faciliter l'accès au rechargement, y compris sur l'ensemble du réseau de bornes de recharge Alizé, qui existe au niveau national. Une application smartphone gratuite est aussi disponible pour accéder au service.

Quelques chiffres

- Plus de **7 000 bornes** électriques installées en France et ouvertes au public
- **22 428 points de charges** installés en France
- **30 000 voitures** 100% électriques vendus en 2017
- **+67 %** pour les ventes de véhicules hybrides rechargeables en 2017
- **+13%** pour les ventes de véhicules 100% électriques en 2017
- **48% des français** envisagent l'achat d'un véhicule 100% électrique contre 45% pour les véhicules diesel

Source : Avere France / Gireve

